



2019 - 02 - 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le 28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190210-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

Budget Centre Culturel – Compte de Gestion 2018

Monsieur le Maire expose que le trésorier comptable de la commune, éta budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Vu** le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Vu** le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

**Après** s'être fait présenter le budget primitif Centre Culturel de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le compte de gestion 2018 du budget centre culturel.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1 - Mauget	2 - Felt, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019





## Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

: CULTUREL DE ST LOUBES -

Exercice 2018

Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Charges à caractère général (Charges de personnel et frais assimilés)	486 100,00 326 126,00	-2 100,00	484 000,00 326 126,00	445 463,89 301 769,00	1 756,50	443 707,39 301 769,00	40 292,61 24 357,00
Autres charges de gestion courante	10,00		10,00				10,00
Charges financières	4 094,00	7 100,00	4 094,00 7 100,00	5 682,45 6 614,08	1 597,59	4 084,86 6 614,08	9,14 485,92
Charges exceptionnelles							
Dépenses imprévues - section de fonction	5 000,00	-5 000,00					
TAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	821 330,00		821 330,00	759 529,42	3 354,09	756 175,33	65 154,67
Virement à la section d'investissement (	148 065,00		148 065,00				148 065,00
Opérations d'ordre de transfert entre se	21 605,00		21 605,00	21 604,06		21 604,06	0,94
TAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	169 670,00		169 670,00	21 604,06		21 604,06	148 065,94
RAL	991 000,00		991 000,00	781 133,48	3 354,09	777 779,39	213 220,61

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-020190210-DE



# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

: CULTUREL DE ST LOUBES -

Exercice 2018

Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Atténuations de charges	500,00		500,00	826,38		826,38	-326,38
Produits des services, du domaine et ven	165 000,00		165 000,00	174 314,17	9 363,39	164 950,78	49,22
Dotations et participations	780 000,00		780 000,00	625 086,19		625 086,19	154 913,81
Autres produits de gestion courante	35 500,00		35 500,00	50 502,05	1 390,01	49 112,04	-13 612,04
Produits exceptionnels	10 000,00		10 000,00				10 000,00
<b>TAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>991 000,00</b>		<b>991 000,00</b>	<b>850 728,79</b>	<b>10 753,40</b>	<b>839 975,39</b>	<b>151 024,61</b>
<b>RAL</b>	<b>991 000,00</b>		<b>991 000,00</b>	<b>850 728,79</b>	<b>10 753,40</b>	<b>839 975,39</b>	<b>151 024,61</b>

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le **28 MARS 2019**

ID : 033-213304330-20190327-D20190210-DE







D2019\_02-11  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le **28 MARS 2019**  
ID : 033-213304330-20190327-D20190211-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget Centre Culturel – Compte Administratif 2018

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a effectuées pendant l'exercice.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année administrative, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondants. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2018 du budget centre culturel se présente de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
		CA 2018			CA 2018
70	PRODUIT DES SERVICES	164 950,78	16	Cautions bancaires	1 145,01
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	625 086,09	1068	Excédent capitalisé	41 389,28
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	49 112,04		Opérations d'ordre	21 604,06
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	0,00		Virement de fonctionnement	0,00
13	ATTENUATION de Charges	826,38		<b>TOTAL</b>	<b>64 138,35</b>
	Opérations d'ordre	0,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>839 975,29</b>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		CA 2018		OPERATIONS	CA 2018
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	443 707,39	23	IMMOS en COURS	32 331,46
12	CHARGES DE PERSONNEL	301 769,00	23	ADAP	0,00
65	Autres CHARGES	0,00	21	Petit équipement	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	4 084,86	16	EMPRUNTS	37 537,80
	Total Opérations réelles	749 561,25	165	cautions bancaires	0,00
	67 Charges exceptionnelles	6 614,08		Solde d'investissement reporté	9 877,92
42	<b>TOTAL OPERATION D'ORDRE</b>	<b>21 604,06</b>		Restes à réaliser	
	Virement à investissement	0,00		Opérations d'ordre	0,00
	Dépenses imprévues	0,00		<b>TOTAL</b>	<b>79 747,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>777 779,39</b>			

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte le Compte Administratif 2018.**

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	1 - Mauget	2 - Feit, Goullère

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le **28 MARS 2019**  
ID: 033-213304330-20190327-D20190211-DE

COMMUNE ST LOUBES - 33 - CENTRE CULTUREL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Maire,  
A Saint-Loubès, le 26/03/2019  
Le Le Maire,

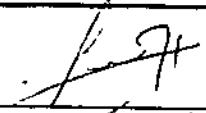
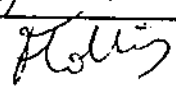
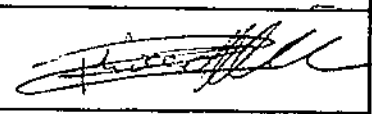

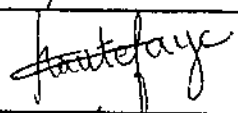
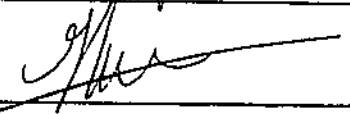
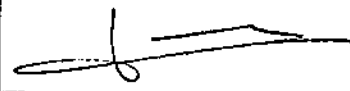
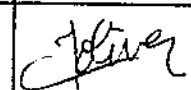

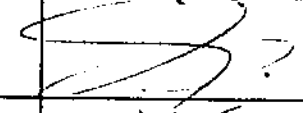
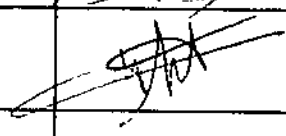
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Saint-Loubès, le 26/03/2019

Les membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
VOTES : Pour : 22  
Contre : 1  
Abstention : 2

Date de convocation : 19/03/2019

DURAND Pierre, Maire	
BARIANT Pierre, Adjoint	
BOVA Marie, Adjointe	
DUVERNE Bernard, Adjoint	
GONZALEZ José, Adjoint	
GOULLAUD Françoise, Adjointe	
LIGNAC Bernadette, Adjointe	
MASSONNEAU Bernard, Adjoint	
RUNDSTADLER Marianna, Adjointe	
BELMONTE Brigitte, Conseillère municipale déléguée	
MARTIN Sandra, conseillère municipale	
BLOUIN Jacques, conseiller municipal	
BONNAMY Monique, conseillère municipale déléguée	

FEIT Jean-Luc, conseiller municipal	
FOLTIER Françoise, conseillère municipale	
GIACOMINI Pierre, conseiller municipal	
GOULIERE Marie-Pierre, conseillère municipale	
HAUTEFAYE Colette, conseillère municipale	
HUGUENIN Pascalyne, conseillère municipale	
LAGNIER Leposava, conseillère municipale	
MACCOCO Jean, conseiller municipal	
MAUGET Denis, conseiller municipal	
OLIVER Joëlie, conseillère municipale	
QUILICO Chantal, conseillère municipale	
REY Gérard, conseiller municipal	
SALMON Philippe-Henri, conseiller municipal	
SARNIGUET Yves, conseiller municipal	
SPAGNOL François, conseiller municipal	
VITOUX Jean Luc, conseiller municipal	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Saint-loubès, le 26/03/2019



**D2019-02-12B**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le

- 4 AVR. 2019

ID : 033-213304330-20190402-D20190212BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

Budget Centre Culturel – Affectation du résultat  
DELIBERATION MODIFIÉE SUITE ERREUR MATÉRIELLE TABLEAU

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,  
administratif de l'exercice 2018,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme  
suit :

<b>Résultat de Fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	62 196,00
B. Résultat antérieurs reportés	
C. Résultat à reporter	62 196,00
<b>Solde d'exécution de la section d'Investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	15 608,83
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	46 587,17
F. Besoin de Financement	62 196,00
<b>AFFECTATION</b>	
Report en Fonctionnement R002	0
Investissement D001	15 608,83
Investissement R 1068	62 196,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**ADOpte** l'affectation du résultat présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,



**Pierre DURAND**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1 - Mauget	2 - Felt, Goulière

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux  
mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 AVR. 2019



2019.02-13  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le **28 MARS 2019**  
ID : 033-213304330-20190327-BP2019CC-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepsava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Budget Centre Culturel 2019

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est d'adopter le budget Centre culturel pour l'année 2019 de la manière suivante :

**BUDGET CENTRE CULTUREL**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>BUDGET 2019</b>
70	PRODUIT DES SERVICES	120 000,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	880 000,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 000,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	10 000,00
13	ATTENUATION de Charges	500,00
	<i>Opérations d'ordre</i>	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 055 500,00</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>BUDGET 2019</b>
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	458 260,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	330 553,00
65	Autres CHARGES	10,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 988,00
Total Opérations réelles		<b>791 811,00</b>
67 Charges exceptionnelles		<b>6 000,00</b>
42	<i>TOTAL OPERATION D'ORDRE</i>	20 300,00
<i>Virement à investissement</i>		237 389,00
<i>Dépenses imprévues</i>		0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 055 500,00</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
		<b>BUDGET 2019</b>
16	Cautions bancaires	0,00
1068	<i>Excédent capitalisé</i>	62 196,00
<i>Opérations d'ordre</i>		20 300,00
<i>Virement de fonctionnement</i>		237 389,00
<b>TOTAL</b>		<b>319 885,00</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>OPERATIONS</b>		<b>BUDGET 2019</b>
23	IMMOS en COURS	14 889,00
23	ADAP	220 000,00
21	Petit équipement	0,00
16	EMPRUNTS	22 800,00
165	cautions bancaires	0,00
Solde d'investissement reporté		15 608,83
Restes à réaliser		46 587,17
<i>Opérations d'ordre</i>		0,00
<b>TOTAL</b>		<b>319 885,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget 2019 du centre culturel.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,  
  
 Pierre DURAND

<b>VOTE</b>		
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>23</b>	<b>1 Mauget</b>	<b>2 - Feit, Goulière</b>

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**



Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le 28 MARS 2019  
ID: 033-213304330-20190327-BP2019CC-BF

COMMUNE ST LOUBES - 33 - CENTRE CULTUREL

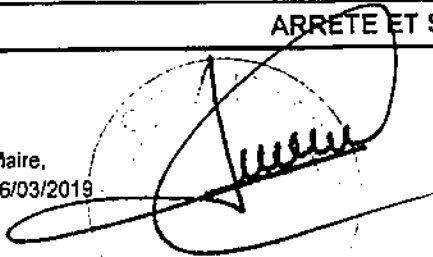
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Le Maire,  
A Saint-Loubès, le 26/03/2019  
Le Le Maire,


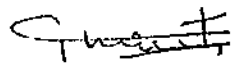
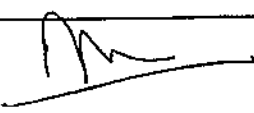

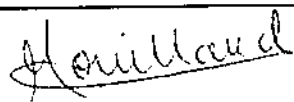
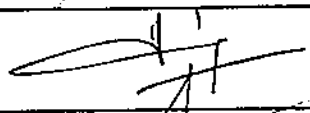


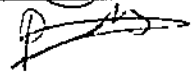
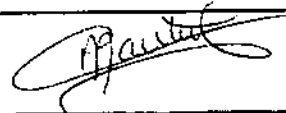
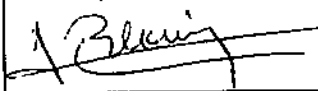
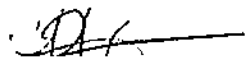




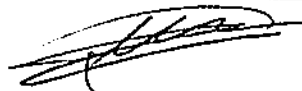

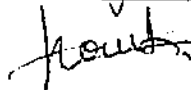
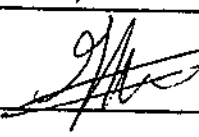
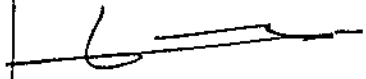

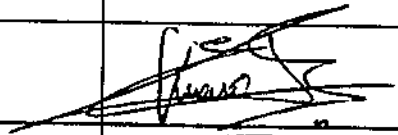
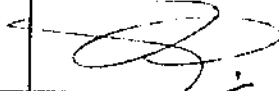
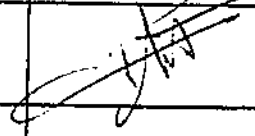
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
VOTES : Pour : 23  
Contre : 1  
Abstention : 2

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Saint-Loubès, le 26/03/2019

Date de convocation : 19/03/2019

Les membres du Conseil Municipal.

DURAND Pierre, Maire	
BARIANT Pierre, Adjoint	
BOVA Marie, Adjointe	
DUVERNE Bernard, Adjoint	
GONZALEZ José, Adjoint	
GOUILLAUD Françoise, Adjointe	
LIGNAC Bernadette, Adjointe	
MASSONNEAU Bernard, Adjoint	
RUNDSTADLER Marianna, Adjointe	
BELMONTE Brigitte, Conseillère municipale déléguée	
MARTIN Sandra, conseillère municipale	
BLOUIN Jacques, conseiller municipal	
BONNAMY Monique, conseillère municipale déléguée	

FEIT Jean-Luc, conseiller municipal	
FOLTIER Françoise, conseillère municipale	
GIACOMINI Pierre, conseiller municipal	
GOULIERE Marie-Pierre, conseillère municipale	
HAUTEFAYE Colette, conseillère municipale	
HUGUENIN Pascalyne, conseillère municipale	
LAGNIER Leposava, conseillère municipale	
MACCOCO Jean, conseiller municipal	
MAUGET Denis, conseiller municipal	
OLIVER Joëlle, conseillère municipale	
QUILICO Chantal, conseillère municipale	
REY Gérard, conseiller municipal	
SALMON Philippe-Henri, conseiller municipal	
SARNIGUET Yves, conseiller municipal	
SPAGNOL François, conseiller municipal	
VITOUX Jean Luc, conseiller municipal	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Saint-Loubès, le .....



2019-02-14  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le **28 MARS 2019**  
ID : 033-213304330-20190327-D20190214-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepsava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
CABRIOLE - MARCHÉ CONSTRUCTION

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
 VU la délibération n° D2016.12.8 du 13 décembre 2016, relative à l'attribution des marchés de travaux,  
 VU la délibération n° D 2017.01.07 du 7 février 2017, relative à l'attribution du lot n°10,  
 VU la délibération n° D 2017.01.08 du 7 février 2017, relative à l'avenant du lot n°2,  
 VU la délibération n° D 2017.04.02 du 5 octobre 2017, relative à divers avenants,  
 VU la délibération n° D 2017.04.11 du 5 octobre 2017, relative à la révision des prix,  
 VU la délibération n° D2017.05.04 du 30 janvier 2018, relative à la révision des prix,  
 VU la délibération n° D2018.02.15 du 27 mars 2018, relative à l'avenant du lot n°10,

Considérant le délai important pour que le décompte général et définitif (DGD) de l'entreprise MA DÉCORATION, titulaire du lot n°6 / Plâtrerie – Isolation, soit finalement établi le 18 décembre 2018,  
 CONSIDÉRANT que ce DGD contient indûment des sommes en non-values, justifiées par des prestations non réalisées, mais non actées par une modification de marché,  
 CONSIDÉRANT que telle modification permettrait d'établir le DGD et ainsi de clore l'exécution du marché du lot 6,

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des modifications pour le lot concerné, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
6	MA DÉCORATION	Montant initial du lot 6	180 768,88 €
		Montant du marché après modification n°	180 768,88 €
		Contenu de la modification n°2	
		Régularisation pour travaux non réalisés	
		- Plafond local poussettes	- 363,86 €
		- Plafond local poubelles	- 165,60 €
- Trappes de visite	- 500,00 €		
		Total avenant	- 1 029,46 €
		Montant du marché après avenant n°3	179 739,42 €

Il est demandé au conseil municipal,  
 DE PRENDRE ACTE des moins-values de travaux pour le lots concerné,  
 D'AUTORISER Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des moins-values de travaux pour le lots concerné,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,  
  
 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**



2019-02-15  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190215-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Achat de denrées alimentaires : modifications divers lots (2017PF02)

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
 VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la modification des marchés,  
 VU la délibération n° D2017.05.06 du 19 décembre 2017, relative à l'attribution des lots,  
 VU la délibération n° D2018.04.08BIS du 4 juin 2018, relative à diverses modifications,  
 VU la délibération n° D2019.01.08 du 29 janvier 2019, relative à diverses modifications,

La commune achète les denrées nécessaires à la préparation des repas de sa restauration municipale grâce à un marché public alloté.

Le marché prévoit des minimums et maximum par lot. Or les maximums ont été dépassés pour les lots suivants, dont le titulaire est ESTIVEAU (33 450 St-Loubès) :

Lot 5 : Volaille fraîche + ovo produits

Lot 12 : Charcuterie et saucisserie

Cela s'explique car deux lots n'ont pas été attribués pour infructuosité, les achats se reportant alors sur les lots 5 et 12. Il s'agit des lots :

Lot 6 : Volaille fraîche + ovo produits issus de l'agriculture biologique

Lot 13 : Charcuterie et saucisserie issus de l'agriculture biologique

Il est donc proposé de revoir les maximums des lots 5 et 12 de la manière suivante :

Lots n°	Nature des lots	Maximum initial (€ HT par an)	Maximum révisé (€ HT par an)
1	Volaille fraîche + ovo produits	0,00 €	25 000,00 €
2	Charcuterie et saucisserie	0,00 €	16 500,00 €

Les minimums restent inchangés.

Il est demandé au conseil municipal,

- DE VALIDER les modifications de maximums présentées,
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications de maximums présentées,
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,  
  
 Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019



2019-02-16  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 26 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190216-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

Construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école Jean de la Fontaine  
lot 13 - nouveau titulaire (2018MAPA02)

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
 VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la résiliation,  
 VU la délibération n° D2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,  
 VU la délibération n° D2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,  
 VU la délibération n° D2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2019.01.10 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution d'un lot,

L'entreprise JAMIN, titulaire des lots n°6 et 13 n'a jamais commencé l'exécution des prestations du marché. Après plusieurs relance et par courrier reçu en mairie le 31 décembre 2018, elle nous informe être en redressement judiciaire et ne pas pouvoir réaliser ce chantier.

Il convient donc de prendre acte de la résiliation des marchés conclus avec l'entreprise JAMIN et d'attribuer le lot 13 à un nouveau titulaire, le lot 6 ayant été attribué auparavant.

Il est proposé d'attribuer le lot n°13 à l'entreprise RINCON (33 290 BLANQUEFORT) pour l'offre suivante : Solution de base : 18 877,00 € HT

	LOTS	TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	Date d'attribution
1	Gros-oeuvre – Démolition	SORENOBAT	50 000,00 €	04/06/2018
2	Charpente bois	LAURENT	42 083,22 €	04/06/2018
3	Couverture	LAURENT	22 721,00 €	27/09/2018
4	Étanchéité	SIREC	6 344,77 €	04/06/2018
5	Façades	MEDI PEINTURE	18 865,34 €	04/06/2018
6	Menuiseries extérieures	PPG	20 459,00 €	29/01/2019
7	Plâtrerie	GREZIL	5 860,20 €	04/06/2018
8	Menuiseries intérieures	SORENOBAT	3 900,00 €	27/11/2018
9	Électricité intérieure	FAUCHÉ AUTOMATION	11 145,60 €	04/06/2018
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	EPL	42 693,00 €	04/06/2018
11	Peinture	ATELIER OCÉAN	3 419,04 €	04/06/2018
12	Revêtement de sol	GREZIL	9 752,13 €	04/06/2018
13	Serrurerie	RINCON	18 877,00 €	26/03/2019
14	Carrelage - Faïences	MEDI PEINTURE	2 292,11 €	04/06/2018
		TOTAL € HT	<b>258412,41</b>	
		TVA (20%)	<b>51682,48</b>	
		TOTAL € TTC	<b>310094,89</b>	

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 221 596,76 € HT.

Il est demandé au conseil municipal,

DE PRENDRE ACTE de la résiliation du marché avec l'entreprise JAMIN,

D'ATTRIBUER le lot 13 / Serrurerie à l'entreprise RINCON,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la résiliation du marché avec l'entreprise JAMIN,
- **ATTRIBUE** le lot 13 / Serrurerie à l'entreprise RINCON,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**





**D2019-02-17B**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le - 4 AVR. 2019 -

ID : 033-213304330-20190402-D20190217B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**Construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école Jean de la Fontaine  
modification divers lots (2018MAPA02)  
RECTIFICATION SUITE A ERREUR MATÉRIELLE (ERREUR TABLEAU)**

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
 VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif aux avenants,  
 VU la délibération n° D2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,  
 VU la délibération n° D2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,  
 VU la délibération n° D2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
 VU la délibération n° D2019.01.10 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution d'un lot,

L'exécution du chantier de construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école maternelle Jean de la Fontaine nécessite des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
6	PPG	<b>Montant initial du lot 6</b>	<b>20 459,00 € HT</b>
		<b>Contenu de la modification n°1</b> - Fourniture et pose d'un anti-pince doigts	+ 389,08 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 389,08 € HT
		<b>Montant du marché après modification n°1</b>	<b>20 848,08 € HT</b>
10	EPL	<b>Montant initial du lot</b>	<b>42 693,00 € HT</b>
		<b>Contenu de la modification n°1</b> - Sanitaires existants : reprises des sols et de l'alimentation en eau	+ 2 740,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	+ 2 740,00 € HT
		<b>Montant du marché après modification n°1</b>	<b>45 433,00 € HT</b>

Il est demandé au conseil municipal,

DE VALIDER les modifications de maximums présentées,  
 D'AUTORISER Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications de maximums présentées,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

Fait à SAINT LOUBES  
 le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : - 4 AVR. 2019



2019-02-18  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190218-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Travaux de restauration de l'église / Flèche et clocher : attribution des marchés (2019MAPA01)

Le clocher et la flèche de l'église Saint-Pierre nécessite des travaux de consolidation au niveau des maçonneries extérieures. Le programme de travaux a été établi par l'équipe de maîtrise d'oeuvre ARCHITECTURE PATRIMOINE (33 130 LE BOUSCAT).

Pour l'attribution des lots du marché public de travaux, une procédure adaptée de marché a été organisée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 09/01/2019. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 22/02/2019. Au terme de la consultation, 9 offres ont été déposées dans le délai.

Après analyse des offres, les marchés peuvent désormais être attribués comme suit :

LOTS		TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	Date d'attribution
1	Maçonnerie – Taille de Pierre	DAGAND ATLANTIQUE (42710 BRESSOLS)	125 272,16 €	26/03/2019
2	Consolidation structurelle	R3S (09270 MAZERES)	16 431,86 €	26/03/2019
3	Installation de protection contre la foudre	LAUMAILLÉ (65420 IBOS)	3 290,20 €	26/03/2019
4	Électricité – Mise en lumière	–	0,00 €	–
TOTAL € HT			144 994,22 €	

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 182 000 € HT.

Le lot 4, infructueux pour cause d'absence de dépôt d'offres, fera l'objet d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Il est demandé au conseil municipal,

D'ATTRIBUER les marchés conformément à l'analyse des offres,  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés conformément à l'analyse des offres,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion du marché public.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	2 - Mauget, Giacomini

Fait à SAINT LOUBES  
le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019



2019-02-19  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019

Reçu en préfecture le 27/03/2019

Affiché le

28 MARS 2019

ID : 033-213304330-20190327-D20190219-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepasava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Travaux d'entretien de la voirie 2019-2022 : attribution de l'accord-cadre (2019MAPA02)

VU l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif aux marchés publics,  
VU la délibération n° 2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,  
VU la délibération n° 2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,  
VU la délibération n° 2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,  
VU la délibération n° 2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,

La voirie communale fait l'objet de travaux réguliers d'entretien. La commune souhaite confier ces travaux à une entreprise, dans le cadre d'un accord-cadre à un seul attributaire, et dont l'exécution se ferait par émission de bons de commande.

Pour l'attribution de l'accord-cadre de travaux, une procédure adaptée a été organisée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 30/01/2019. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 22/02/2019. Au terme de la consultation, 4 offres ont été déposées dans le délai.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre de la commune, la société ADDEXIA, les marchés peuvent désormais être attribués comme suit :

LOTS	TITULAIRE PROPOS	Prix (€ HT)
-	EUROVIA GIRONDE (33 700 MÉRIGNAC)	Travaux réalisés selon les prix du BPU. Minimum : sans objet. Maximum : 200 000 € HT / an

Il est demandé au conseil municipal

D'ATTRIBUER l'accord-cadre conformément à l'analyse des offres,  
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'accord-cadre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre conformément à l'analyse des offres,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'accord-cadre.

Fait à SAINT LOUBES  
le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **28 MARS 2019**



2019.02.20  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le **28 MARS 2019**  
ID : 033-213304330-20190327-D20190220-DE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

## COMMUNE DE SAINT LOUBES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 26 MARS 2019

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepsava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Location et maintenance du parc de copieurs : attribution du marché  
(2018MAPA38)

VU le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la location de matériel de bureau : photocopieurs multifonctions, scanners. Le mode d'acquisition retenu est la location sur 3 ans avec option d'achat. La maintenance fait l'objet d'un contrat de 3 ans comme la location, mais peut être prolongée de 2 fois 1 an, pour un maximum de 5 ans.

Le prix de la maintenance prend la forme de loyers.

Le prix de la maintenance est calculé par l'application d'un coût unitaire au nombre de copies effectuées.

Pour l'attribution des lots du marché public, une procédure adaptée de marché a été organisée. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 16/11/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 21/12/2018. Au terme de la consultation, 4 offres ont été déposées dans le délai.

Après analyse des offres, les marchés peuvent désormais être attribués comme suit :

LOTS		TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT)	
1	Location et maintenance de copieurs neuf	CONSOPRINT (33 450 SAINT-LOUBÈS)  Variante	- Location du parc (3 ans) :  - Option d'achat :  - Maintenance, selon simulation (5 ans) : P.U. N&B : 0,0030 € P.U. Couleur : 0,0300 € TOTAL :	0,00 € HT  28,00 €  64 917,00  64 945,00 €
2	Maintenance de 3 copieurs et location et maintenance d'un scanner	SORAM (33 700 MÉRIGNAC)  Offre de base	- Location scanner (3 ans) :  - Option d'achat (scanner) : - Maintenance, selon simulation (5 ans) : P.U. N&B : 0,0028 € P.U. Couleur : 0,0270 € TOTAL :	2 308,80 €  1,00 €  6 683,50 €  8 993,30 €
		TOTAL € HT		73 938,30 €
		TVA (20%)		
		TOTAL € TTC		

Il est demandé au conseil municipal,

D'ATTRIBUER les marchés conformément à l'analyse des offres,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'accord-cadre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre conformément à l'analyse des offres,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de l'accord-cadre.

Fait à SAINT LOUBES

le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND





2019-02-21  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190221-DE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX  
**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Assistance pour la révision du plan local d'urbanisme modification de titulaire (2017MAPA03)

Monsieur le Maire expose que le cabinet URBAM a été placé en tribunal de commerce de Libourne. Un liquidateur a été nommé le 25 Février 2019, et la procédure n'est assortie d'aucune autorisation de poursuite d'activité.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à inviter les autres membres du groupement à désigner parmi eux un nouveau mandataire qui se substituera au membre défaillant, et le cas échéant, en cas de refus, de relancer une consultation pour reprendre la prestation d'assistance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à relancer une consultation et signer les documents afférents

Fait à SAINT LOUBES

le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND



2019-02-22  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190222-20190222-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACCOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
RIFSEEP

Monsieur le maire expose qu'un arrêté du 14 février 2019 rend applicable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les nouvelles dispositions relatives au RIFSEEP aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en chef. Il est proposé au conseil municipal d'intégrer les agents relevant de ce cadre d'emploi au dispositif communal du RIFSEEP à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **INTÈGRE** le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au dispositif communal à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Fait à SAINT LOUBES  
le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND



2019-02-23  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190223-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOULLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Leosava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
<b>URBANISME – Rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux du lotissement Le Clos de la Treille</b>

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction de l'«  
la Treille », situé rue du 19 mars 1962, DOMOFRANCE sollicite la commune afin de procéder à la  
rétrocession des voiries, réseaux et espaces verts créés à cette occasion.

Les parcelles concernées sont les suivantes : D 1848, D 1855, D 1859 et D 1863 pour une surface  
totale de 5.897m<sup>2</sup>.

Le conseil d'administration de DOMOFRANCE a délibéré favorablement afin de rétrocéder les  
parcelles à l'euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la rétrocession et permettre à monsieur le Maire de  
signer les documents correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- o **AUTORISE** la rétrocession ci-dessus exposée,
- o **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Fait à SAINT LOUBES  
le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND



2019.02.24.  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-B20190224-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER François		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Laposava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Communauté des Communes du secteur de Saint Loubes Modification des statuts

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'exercice des compétences communes du Secteur de SAINT LOUBES, une modification des statuts est en cours de validation. Les compétences suivantes : (modifications portées en rouge)

<b>COMPÉTENCES OBLIGATOIRES</b>
1° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ; 1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce lac, à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
5° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
<b>COMPÉTENCES OPTIONNELLES</b>
1° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées;
2° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
3° En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
4° Action sociale d'intérêt communautaire ;
5° En matière d'assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, eaux pluviales
<b>COMPÉTENCES FACULTATIVES</b>
1° Transports scolaires pour les collèges du secteur ; Transports scolaires pour les enfants fréquentant les collèges de Sainte Eulalie, de Saint Loubès et la SEGPA de Bassens.
2° Lecture Publique ; Mise en réseau des bibliothèques
3° Culture Promotion, développement, coordination des activités et manifestations culturelles intéressant l'ensemble des communes et mettant en exergue le territoire communautaire en termes de services rendus à la population ou de valorisation d'image. Ces activités et manifestations comprennent d'une part : « Lis tes ratures », la fête de la Saint Vincent, Festi jeux, Festilalie, les spectacles et manifestations entrant dans le cadre d'un programme annuellement défini par le conseil communautaire. 2 ou 3 autres manifestations culturelles ou artistiques pourraient être mise en œuvre directement par la Communauté de Communes, pour répondre aux aspirations du tout public de la Communauté de Communes. Ces événements pourront être mobiles d'une année sur l'autre au sein des communes membres de la Communauté de Communes et n'excéderont pas six programmations annuelles. Ces spectacles n'entreront pas en concurrence avec les programmations effectuées dans le cadre communal par chaque commune membre. Ces activités et manifestations comprennent d'autre part : actions de sensibilisation et d'éducation artistiques et culturelles, en faveur des élèves des écoles élémentaires et des collégiens du territoire communautaire, dans le cadre de leurs activités périscolaires et extra scolaires.
4° prestations de service ; La communauté de communes est habilitée à réaliser toutes prestations de services, dans les domaines de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de la paye, de l'hydraulique, au profit des communes membres, des communes membres de la Communauté de Communes des coteaux bordelais, de la Communauté d'agglomération du libournais ainsi qu'au profit de personnes privées (particuliers ou personnes morales).



En toute hypothèse, les conditions de réalisation de ces prestations sont précisées dans une délibération ou les bénéficiaires de la prestation, dans le respect, le cas échéant, des règles de la commune.

5° services mutualisés ;

Conformément à l'article L. 5211-4-1-II du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes est expressément habilitée à créer et à gérer des services mutualisés consistant à mettre à la disposition des communes membres un ensemble de moyens administratifs, matériels et humains destinés à faciliter l'exercice de leurs compétences.

A ce titre, la communauté de communes est habilitée à créer :

- un service d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme,

Les conditions d'organisation des services mutualisés seront précisées par délibération du conseil communautaire.

Des conventions spécifiques passées entre la Communauté de Communes et chaque commune bénéficiaire déterminent les modalités de ces mises à disposition, qui pourront donner lieu à remboursement.

Dans le cadre de la mutualisation la Communauté de Communes est habilitée dans l'achat de matériel

6° Aménagement Numérique ;

Numérisation et information des cadastres des communes membres ; Aménagement numérique du Territoire tel que défini par l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

7° Défense extérieure contre l'incendie ;

Contribution au financement du budget du SDIS

8° Gestion des eaux pluviales : Réseaux pluviaux enterrés communautaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification des statuts proposée.

Fait à SAINT LOUBES

le 27 mars 2019,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours de le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019





2019.02.25.  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 27/03/2019  
Reçu en préfecture le 27/03/2019  
Affiché le 28 MARS 2019  
ID : 033-213304330-20190327-D20190225-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE du 26 MARS 2019**

Date de la convocation	19/03/2019	En exercice	29
Date d'affichage	19/03/2019	Présents	23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

PRÉSENTS		
DURAND Pierre, le Maire		
BARIANT Pierre	GONZALEZ José	MASSONNEAU Bernard
BELMONTE Brigitte	GOUILLAUD Françoise	MAUGET Denis
BLOUIN Jacques	GOULIERE Marie Pierre	OLIVER Joëlle
BONNAMY Monique	HAUTEFAYE Colette	
	HUGUENIN Pascalyne	REY Gérard
DUVERNE Bernard		RUNDSTADLER Marianna
FEIT Jean Luc	LIGNAC Bernadette	SALMON Philippe-Henri
FOLTIER Françoise		SARNIGUET Yves
GIACOMINI Pierre	MARTIN Sandra	

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	BARIANT Pierre
LAGNIER Lepsava	SALMON Philippe-Henri
MACOCCO Jean	
QUILICO Chantal	
SPAGNOL François	BLOUIN Jacques
VITOUX Jean-Luc	

Secrétaire de séance	GIACOMINI Pierre
----------------------	------------------

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
SUBVENTION CHANTIER JEUNES 2019.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des réflexions du C Prévention de la Délinquance de Saint Loubès (insertion socio-professionnelles et conduites addictives) la municipalité a mis en place, depuis plusieurs années, un projet de chantier éducatif jeunes, en collaboration avec ses partenaires. Le public visé est un public jeune en grande difficulté, déscolarisé et éloigné des structures d'insertion. Ce chantier s'inscrit dans le cadre de la loi de lutte contre l'exclusion. Ce chantier se déroulera sur le territoire de Saint Loubès.

Il est proposé au membres du conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental selon le budget suivant (3 périodes : été, Toussaint, Noël) :

Dépenses		Recettes	
Achats matières premières	6 000,00	Département	5 000,00
Locations mobilières et immobilières	900,00	Commune	14 233,00
Rémunération des intermédiaires	9 333,00	F.I.P.D	4 000,00
Rémunérations des personnes	5 833,00		
Charges sociales	1 167,00		
<b>TOTAL</b>	<b>23 233,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 233,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** la subvention auprès du Conseil Départemental.

Fait à SAINT LOUBES

le 27 mars 2019,

Le Maire



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : 28 MARS 2019